



Peut on demander un test adn a des parents mariés

Par **ninaC**, le **18/09/2009** à **10:52**

Bonjour,

j'ai u une relation avec une femme séparée de son mari, elle est tombée enceinte ,on ne vivait pas ensembles ,j'étais son voisin ,et son mari aussi était son voisin.

A 1 moi de grossesse elle est retournée chez son mari(ils s'entendaient encore très bien) parce que notre relation était tumultueuse (on en est venus aux mains, on se faisait du mal) .Elle avait trois enfants avec son mari ,et m'a dis s'être faite avorter peu de temps après notre séparation .Mais je l'ai croisé avec un enfant qui j'en suis sûr est le mien .Aujourd'hui ils sont de nouveau ensembles ,et il a reconnu cet enfant comme étant le sien..

Est ce que j'ai des droits ? Et si c'est le cas comment faire pour faire valoir mes droits .

Cet enfant je le voulais et j'ai terriblement souffert d'apprendre qu'elle c'était faite avorter.
merci.